Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/SRH/SDCAR/2017-702** **24/08/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3

Objet : Appel à candidature : 3 postes dans le 2ème cercle.

Plusieurs postes sont offerts à la mobilité dite du "2ème cercle" ; les fiches correspondantes mentionnant les personnes à contacter sont jointes en annexe à la présente note.

Agence française pour la biodiversité (AFB) :

1 poste de chargé de mission « rapportages sur les directives eaux » (F/H) (titulaire de catégorie A) à Vincennes (94).

Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) :

1 poste de directeur des ressources humaines adjoint (F/H) (titulaire de catégorie A ou agent contractuel) à Paris 17ème.

Parcs nationaux :

1 poste d'adjoint au secrétaire général responsable des ressources humaines au parc national de la Réunion (F/H) (titulaire de catégorie A ou agent contractuel) à La Plaine des Palmistes.

L'adjoint à la sous-directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération

Emmanuel BOUYER

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Agence française pour la biodiversité (AFB)

AVIS DE VACANCE DE POSTE

A pourvoir par un fonctionnaire exclusivement

Classification :	Catégorie A
Fonction :	**Chargé de mission rapportages sur les directives eaux (h/f)**
Affectation :	Direction de l'Appui aux Politiques Publiques (DAPP) Département des Systèmes d'Observation et de la Donnée (DSOD) Service Connaissance et Evaluation Environnementale (SCEE)
Positionnement hiérarchique :	Sous la responsabilité de chef de Service Connaissance et Evaluation Environnementale
Résidence administrative :	Vincennes
Conditions d'emploi :	Emploi permanent à pourvoir à temps complet

Description de l'emploi

Contexte :
L'Agence française pour la biodiversité créée le 1er janvier 2017 est un établissement public du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer qui exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

Issue du regroupement de l'Agence des aires marines protégées, de l'Atelier technique des espaces naturels, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques et de Parcs nationaux de France, l'Agence française pour la biodiversité est composée de 1 200 agents répartis sur l'ensemble du territoire français en métropole et outre-mer.

Les nombreuses missions confiées à l'Agence s'articulent, au plus près des territoires, au sein de 4 directions métiers, d'une mission communication et d'un secrétariat général.

Le rapportage à l'Europe dans différents domaines est une obligation faite à la France : l'AFB est chargée d'appuyer techniquement le ministère de l'environnement dans le rapportage au titre de la directive cadre sur l'eau, prévu tous les 6 ans. A l'échelle d'un cycle de rapportage, les multiples jalons de la procédure, la complexité du réseau des acteurs, la forte structuration de la gouvernance nationale et européenne ainsi que les enjeux forts inhérents à la DCE nécessitent une équipe référente dédiée positionnée à l'AFB et pilotée par un chef de mission dont les missions et activités principales sont décrites ci-après.

Description du poste

Mission :

Responsable de la procédure technique de préparation du rapportage DCE à la Commission Européenne et en appui de la DEB pour les autres rapportages liés à l'eau (Nitrates, ERU, anguilles, etc…).

Activités principales

Participer à la définition des procédures de mise en œuvre du rapportage communautaire et/ou national, notamment par la rédaction des guides techniques de rapportage, en analysant nos obligations, en lien avec la DEB et les bassins ;

Veiller à la prise en compte par les bassins des exigences techniques du rapportage dans le cadrage national des outils de la politique de l'eau et dans le référentiel des données du système d'information sur l'eau (Sandre) ;

Mettre en place le(s) dispositif(s) de rapportage interne soutenant le rapportage communautaire et/ou national : organisation, méthodes, outils, collecte, qualification des données, et mise à disposition des données du rapportage ;

Développer une démarche de qualification des données du rapportage ; concevoir les règles de contrôle au niveau national, et analyser les contrôles effectués par la Commission ;

Piloter le développement des outils informatiques de rapportage interne (guides interactifs, FTP, outils d'autocontrôle, site rapportage …) ;

Piloter la collecte les données du rapportage auprès des producteurs et le contrôle de ces données, afin de permettre le rapportage dans les délais contraints de transmission à la Commission Européenne ;

Analyser les questions posées par la Commission du point de vue technique, faire réaliser les corrections nécessaires, notamment par les bassins, et préparer les réponses des autorités françaises sur le plan technique ;

Documenter et tracer le recueil des données, les demandes et les corrections réalisées, ainsi que le stockage et la mise à disposition des données rapportées, et assurer l'archivage de ces données ;

Participer au niveau national et communautaire aux réunions dans le domaine des aspects techniques du rapportage ;

Valoriser les données du rapportage au nom de l'AFB et contribuer aux besoins de valorisation de la DEB

Diffuser auprès des acteurs de la DCSMM l'expérience capitalisée dans le rapportage DCE et mutualiser les approches et les méthodes techniques relatives au rapportage avec les acteurs chargés des autres directives (notamment UMS Patrinat pour les directives nature)

Participer à la programmation et l'exécution budgétaire de son activité

Relations liées au poste

Relations internes

- Chargé de mission décisionnel, information géographique, valorisation données territoriales, administrateurs de données, chargés de mission thématiques, DMM, UMS Patrinat

Relations externes

- Ministère de l'écologie : DEB, SOeS
- Agences et offices de l'eau, Dreal, Deal, autres EP (BRGM, Ifremer,…), Oieau, …
- Groupes de pilotage du SIE et Groupes de travail DCE nationaux
- Acteurs techniques européens pour le rapportage

Profil recherché

Fonctionnaire de catégorie A, justifiant de 5 ans d'expérience dans le domaine des politiques de l'eau en niveau central ou territorial.

Compétences et qualités requises

Connaissances

- Connaissance de la politique de l'eau et des mécanismes communautaires, et en particulier de la directive-cadre sur l'eau
- Connaissance des acteurs de la politique de l'eau
- Connaissance des données sur l'eau

Savoir-faire opérationnel

- Maîtrise des méthodologies et techniques de conduite de projet
- Maitrise écrite et orale de l'anglais technique.
- Qualité d'animation d'un réseau de partenaires autour d'un projet commun.

Savoir-être professionnel

- Méthodique
- Sens de l'organisation et du dialogue
- Autonome
- Esprit d'initiative

Déposer une candidature

Les personnes intéressées devront adresser leurs candidatures (CV détaillé et lettre de motivation) sous la référence **DSOD/RAPP/F** par courriel à recrutement@afbiodiversite.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 septembre 2017

ONCFS
Avis N° 17-36-DRH **24/07/2017**

AVIS DE VACANCE D'EMPLOI A POURVOIR à partir du 1er septembre 2017
A pourvoir en position normale d'activité ou détachement
Poste ouvert aux contractuels sous quasi-statut

Catégorie :	Catégorie A
Fonction :	Directeur(trice) des ressources humaines adjoint(e) (F/H)
Affectation :	Direction des ressources humaines
Résidence administrative :	Paris 17ème - Non logé

La politique des ressources humaines de l'ONCFS
vise à garantir un recrutement respectueux des principes de non discrimination et de diversité.

Contexte

L'ONCFS est un établissement public sous tutelle du ministère de l'environnement doté d'une double compétence de police et de préservation de la biodiversité.
Son effectif est de 1500 agents, sous différents statuts, titulaires et non titulaires, sa masse salariale s'élève à 95 millions d'euros.
La direction des ressources humaines, en pleine restructuration, est composée de 3 départements : gestion, formation et qualité de vie au travail. Son effectif sera stabilisé, en 2018, à 37 agents. Les équipes de la DRH sont située sur 3 sites distinctes (Paris 17, Saint Benoit (78), Dry (45)

Le(a) DRH adjoint(e) seconde et assiste la Directrice des ressources humaines pour l'animation de la Direction et contribue à définir, à piloter et à mettre en œuvre la politique et les orientations en matière de ressources humaines conformément au projet d'établissement.

Description de l'emploi

Le cadre recherché est placé sous la responsabilité de la Directrice des ressources humaines.

Activités principales

- **Appui à l'animation et au pilotage stratégique**
  - ☞ Contribuer à **la définition,** à **l'animation et à la mise en œuvre** de la politique de la Direction des ressources humaines **dans une démarche d'accompagnement et de changement**

    - *Animer et sécuriser **la gestion administrative et financière** des ressources humaines en accompagnant notamment le **rapatriement de la gestion des rémunérations et des charges** dans le champ de compétences de la DRH*
    - *assurer l'interface avec la direction **fi**nancière pour la p**réparation et suivi budgétaire** (tableaux de bords de suivi des effectifs et de la masse salariale)*
    - *Coordonner, harmoniser les procédures de gestion pour tous les fonctionnaires issues de différents corps de l'Etat et des autres fonctions publiques.*

  - ☞ **Encadrer le déploiement du futur SIRH,** du choix de l'outil jusqu'à son appropriation par les agents basés sur 3 sites distincts

- ☞ **Participer au dialogue social : organisation et/ou animation des réunions et des instances** (CHSCT, groupe de travail, CT, commissions paritaires,…
- ☞ Préparer et diffuser **des instructions** aux services
- ☞ **Assurer l'interface,** avec les autres Directions, fonctionnelles comme opérationnelles, de l'établissement

➢ **Expertise, représentation, communication**

- ☞ **Assurer l'intérim** de la Directrice des ressources humaines, la coordination à distance des 3 sites de la DRH
- ☞ **Assurer expertise et conseil** auprès de la Directrice des ressources humaines et auprès des différents services de l'établissement (et en tant que de besoin des partenaires institutionnels, les tutelles ministérielles (MTES et MAAF notamment), plus particulièrement sur **la gestion administrative et la paie, les outils de pilotage et les systèmes d'information RH**
- ☞ **Gérer des affaires réservées ou des projets spécifiques** nécessitant une expertise pointue
- ☞ **Valoriser les activités** de la DRH et **piloter l'élaboration des documents de communication et rapports** de la Direction (notamment le bilan social et le rapport d'activité)
- ☞ **Participer à l'acquisition et à la diffusion des connaissances** (coordination de réseaux, animation d'observatoires, actions de formation).

Profil attendu

Le profil recherché est celui **d'un cadre impérativement expérimenté dans le domaine des ressources humaines acquise en établissement ou service public, avec une bonne connaissance des procédures de gestion des personnels, carrières et paie** ainsi qu'une maitrise et un goût prononcé pour l'informatique (logiciel RH et bureautique)

Une expérience en matière déploiement de SIRH serait très appréciée.

Des compétences managériales, des qualités relationnelles et rédactionnelles et de l'autonomie professionnelle sont indispensables.

Des déplacements réguliers entre les 2 sites (Paris 17 et Saint Benoit 78) sont à prévoir.

Diplôme

Le candidat doit disposer d'une formation universitaire et d'un diplôme de niveau I ou II en droit, économie, gestion, …

Contact et modalités pour déposer une candidature

Pour obtenir des renseignements sur le poste
Catherine ISSAKIDIS – Directrice des ressources humaines, par téléphone au 01.44.15.51.10 ou par courriel à catherine.issakidis@oncfs.gouv.fr

Pour candidater
Les personnes intéressées devront adresser, en indiquant le numéro du présent avis, leur candidature **au plus tard le 25 aout 2017** - terme de rigueur -, par lettre de motivation (avec curriculum vitae détaillé et les trois derniers comptes-rendus d'entretien professionnel pour les personnels de droit public).

Ces documents sont à envoyer à l'adresse : recrutement@oncfs.gouv.fr
Sous le timbre suivant : Monsieur le Directeur Général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage
Direction des Ressources Humaines - 85 bis, avenue de Wagram - 75017 PARIS.

Parc national de La Réunion

N° 60-2017

Adjoint au Secrétaire Général

Responsable des Ressources Humaines

Conditions d'accès

Corps/Grade : Poste de catégorie A ouvert aux personnels titulaires de la fonction publique d'État, de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale (par voie de détachement sur contrat) ou aux contractuels ayant une solide expérience dans les fonctions de gestion des ressources humaines, de management et d'encadrement d'équipe dans la fonction publique.

Poste vacant à compter : du 1er novembre 2017

Le territoire et les enjeux

Le Parc national de la Réunion a été créé le 5 mars 2007, à la suite de la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, avec la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande diversité d'habitats et de paysages.

Le parc national de La Réunion, comprend deux zones distinctes :

- Un cœur de parc (105 000 ha), composé en totalité de zones d'intérêt écologique faunistique et floristique, mais aussi de paysages naturels et culturels. Le cœur présente ainsi la particularité d'inclure « un cœur habité » (cirque de Mafate et Ilet des Salazes) non accessible par la route et abritant environ 750 habitants. Un schéma d'aménagement des « îlets » de ce cœur habité a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales. Le cœur de parc inclus également des secteurs de « cœurs cultivés » où des activités agricoles (maraîchage, pastoralisme) ou sylvicoles sont reconnues et autorisées.
- Une aire ouverte à l'adhésion (88 000 ha) regroupant des territoires ruraux où vivent environ 160 000 habitants. L'établissement n'y dispose pas de pouvoir réglementaire mais a pour rôle d'accompagner un développement durable fondé sur la solidarité écologique avec le cœur. Cette aire regroupe les paysages naturels et ruraux des Hauts qui présentent un lien de solidarité écologique et sociale avec le cœur du parc.

Sur les 24 communes de l'île, 23 ont une partie classée et toutes sont concernées par l'aire ouverte à l'adhésion de 87.000 ha soit 35 % de la surface de la Réunion. Globalement la superficie maximale du parc national couvre donc 77 % de la superficie de l'île.

Le cœur du parc national et quelques sites contigus ont été inscrits le 1er août 2010 par l'UNESCO sur la Liste du patrimoine mondial, au titre des critères (vii) paysages et (x) biodiversité. L'établissement public du Parc national a été désigné gestionnaire de ce bien.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur de cet ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats naturels rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux de l'aire d'adhésion et du cœur habité. La Charte du parc national de La Réunion, approuvée par le décret n° 2014-049 du 21 janvier 2014, traduit cet objectif d'équilibre entre préservation et développement.

Parc national de La Réunion
258 rue de La République • 97431 Plaine des Palmistes
Tél. +262 (0) 262 90 11 35 • Fax: +262 (0) 262 90 11 39
www.reunion-parcnational.fr • contact@reunion-parcnational.fr

L'action de l'établissement est encadrée par cette Charte, bâtie autour de quatre enjeux majeurs, déclinés en objectifs et orientations. Une carte des vocations complète le projet de territoire, qui vaut aussi plan de gestion du Bien inscrit par l'UNESCO. Des modalités d'application de la réglementation du cœur précisent le volet réglementaire déjà en place à travers le décret de création du Parc national de La Réunion et les textes sur lesquels il se fonde.

Sur les 24 communes de l'île, 17 ont fait en 2014 le libre choix d'adhérer à la Charte. Des conventions d'application sont établies avec ces communes adhérentes, pour formaliser les axes de travail et les projets partagés pour une période triennale. Des démarches sont également engagées avec les 7 communes non adhérentes afin de les convaincre de l'intérêt de l'adhésion.

Les limites de l'aire ouverte à l'adhésion correspondent à celles des « Hauts » de l'île, qui ont fait l'objet depuis une quarantaine d'années d'une politique spécifique : Plan d'aménagement des Hauts devenu Plan de Développement des Hauts Ruraux. Fin 2014, ce dispositif a laissé la place à un nouveau cadre stratégique partagé, dont plusieurs axes s'appuient sur la Charte. Le Secrétariat général des Hauts, auquel contribue le Parc national, est au centre de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Outre ses missions de surveillance et de connaissance du patrimoine naturel et culturel, la signature et l'exécution des conventions et contrats de mise en œuvre de la charte seront l'occasion pour le Parc national de relever plusieurs défis:

- accueillir tous les publics et plus largement mener des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement et au développement durable;
- améliorer son intégration dans les dynamiques locales en s'affirmant comme un outil de développement durable innovant, notamment en confortant son implication dans le secrétariat général des Hauts et mettant à disposition des collectivités territoriales ses compétences dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durable;
- identifier les nouvelles pistes de financement qui seront nécessaires pour financer ces actions, au-delà des moyens propres de l'établissement.

Enfin, une attention spéciale devra être portée au processus de rattachement à l'agence française pour la biodiversité et aux réflexions en cours sur la création d'une agence régionale pour la biodiversité.

L'établissement participe au processus de mutualisation des services et des compétences, dans le cadre du rattachement à l'Agence française pour la biodiversité (AFB), crée au 1er janvier 2017 et qui intègre l'établissement public «Parcs nationaux de France» (PNF).

L'établissement public du Parc national de La Réunion

Le Parc national de la Réunion est un établissement public administratif dont le siège est installé sur la commune de la Plaine des Palmistes et placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement. L'établissement emploie environ 90 personnels permanents, qui concourent à la réalisation d'une diversité de métiers sous des statuts variés.

Comme pour les autres Parcs nationaux, l'établissement assure trois missions:

- connaître et protéger les patrimoines
- accompagner le territoire vers un développement durable ;
- accueillir et sensibiliser.

L'établissement public est composé d'un siège et de quatre représentations territoriales dites « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (secteur Est), à Trois-Bassins (Secteur Ouest), à la Petite-Ile (Secteur Sud) et à Saint Denis (secteur Nord).

Le siège regroupe :

- la Direction composée d'un Directeur et d'un Directeur Adjoint
- Le Secrétariat Général qui assure le pilotage des moyens humains financiers et logistiques, et la gestion administrative et juridique de l'organisation pour en garantir le bon fonctionnement.
- le Service Communication et Pédagogie (SCP) qui pilote les actions de communication ainsi que les actions d'éducation à l'environnement et de sensibilisation du public,
- le Service Etudes et Patrimoine (SEP), qui pilote la stratégie scientifique de connaissance et de conservation,

- le Service d'Appui à l'Aménagement et au Développement Durable (SAADD), qui pilote l'encadrement et l'accompagnement des activités en cœur de parc et en aire d'adhésion.

L'établissement est administré par un Conseil d'administration, composé de 88 représentants des différentes administrations concernées, des collectivités territoriales, des représentants des acteurs locaux et usagers ainsi que de personnalités qualifiées, et un représentant du personnel. Un Conseil scientifique et un Conseil économique, social et culturel entourent le Conseil d'administration et le Directeur.

Le contrat d'objectifs (COB) 2015-2017 de l'établissement public avec la tutelle s'articule autour de six domaines d'activités, communs à l'ensemble des parcs nationaux :

1. produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine des territoires classés en parc national ;
2. protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
3. accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable ;
4. faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs ;
5. piloter la politique des parcs nationaux ;
6. gérer l'établissement public.

Nature de l'activité

Sous l'autorité hiérarchique du Secrétaire Général, et en lien fonctionnel étroit avec le Directeur de l'établissement, le Secrétaire Général Adjoint - responsable des ressources humaines participe à la définition de la stratégie de l'établissement en terme d'organisation des services, de gestion et d'organisation des moyens humains.
A ce titre, il participe aux comités de direction de l'établissement, il conseille et assiste la direction et les services dans la mise en œuvre des moyens adaptés à l'atteinte des objectifs de l'établissement.

Il gère en relation étroite avec la direction du Parc national le recrutement et la gestion administrative des agents de l'établissement.

Dans ce cadre, le Secrétaire Général Adjoint - responsable des ressources humaines exerce notamment les missions suivantes :

- Contribuer à la définition de la politique de gestion des ressources humaines avec la direction et la mettre en œuvre
- Analyser avec la direction les besoins en ressources humaines et en compétences de l'établissement, et en assurer une gestion prospective
- Contribuer activement au développement des compétences des personnels
- Assurer la gestion et le suivi des autorisations d'emplois et de la masse salariale
- Veiller à la définition et à l'application des procédures et consignes en matière de ressources humaines
- Assurer la communication interne en matière de gestion des ressources humaines
- Assurer la gestion administrative des agents en lien avec les administrations concernées
- Assurer le fonctionnement des instances de dialogue social (CTP, CHS, Commission Consultative Paritaire de Contractuels) en lien avec les partenaires sociaux (syndicats, représentants du personnel) au niveau local et avec les services du ministère de tutelle au niveau national.
- Participer à l'amélioration des conditions d'hygiène, de sécurité et à la qualité de vie au travail des personnels, en lien avec les acteurs de prévention
- Assurer l'intérim du Secrétaire Général sur les fonctions supports de l'établissement

Compétences requises :

Savoirs, connaissances :

- Expérience confirmée dans la gestion des ressources humaines dans la fonction publique
- Bonne connaissance en matière de gestion du personnel et notamment du statut général des fonctionnaires de l'Etat et des statuts particuliers (fonctionnaires territoriaux et contractuels)
- Bonne connaissance des règles applicables en matière de marchés publics et de gestion budgétaire
- Bonne connaissance du mode de fonctionnement des établissements publics
- Expérience dans le domaine de la définition et la mise en œuvre de programmes de formation
- Expérience dans le domaine de l'Hygiène, de la Sécurité et de la Santé au Travail

Savoir-faire, savoir être, aptitudes :

- Goût du contact et aisance relationnelle
- Très bonne capacité de communication, de négociation et d'animation
- Capacité à dialoguer avec des interlocuteurs divers (internes, partenaires, prestataires, etc.)
- Aptitude à la communication interpersonnelle et au travail en équipe
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général
- Grande rigueur, méthode de travail, sens de l'organisation et de la planification
- Respect des procédures et des délais
- Esprit de synthèse
- Très bonnes capacités rédactionnelles
- Dynamisme, autonomie, sens de l'initiative
- Respect des règles de confidentialité
- Maîtrise des logiciels informatiques courants de bureautique

Permis de conduire B indispensable.

Localisation

La résidence administrative est localisée à La Plaine des Palmistes, Département de La Réunion.

Modalités de dépôt de candidature

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé précisant votre affectation actuelle, votre situation administrative, votre grade et votre échelon) est à transmettre à :

- Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion, 258 rue de la République, 97431 La Plaine des Palmistes, Ile de La Réunion

  ou
- Par courriel, avec demande d'accusé de réception, à l'adresse suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr

La date de disponibilité du candidat doit être précisée.

Date limite de candidature : 15 Septembre 2017

Personnes à contacter pour informations :

Responsable des ressources humaines **:** sylvaine.latchimy@reunion-parcnational.fr

Secrétaire Général : gianni.blard@reunion-parcnational.fr